

Le Conseil Régional a évité le PIR. Et la Ville de Nyon ?

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Derrière cet acronyme de PIR, se cache le Plan d'Investissement Régional. Ce plan, en gestation depuis plusieurs années au sein du Conseil Régional, a été rendu public il y a quelques mois.

Le PIR implique un engagement sur une soixantaine de projets pour un coût estimé à plus de 600 millions de francs. Parmi ces projets, on peut citer pour Nyon, la RDU, la réalisation d'un P+R à la gare de Nyon ou encore le centre omnisports à Colovray.

Selon la note transmise au Conseil Intercommunal du 9 Juin 2011, 60% de cette somme sera à la charge des communes, ce qui représente aujourd'hui un coût de 192 francs par habitant sur 20 ans.

Nous avons découvert dans La Côte que le Conseil Régional avait finalement retiré ce préavis, suite à des réticences de plusieurs élus et communes concernant le mode de financement et même le contenu.

Si on peut se féliciter qu'une vision régionale se fasse enfin jour pour répondre au nombreux défis qui nous attendent, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de questions et d'interrogations sont posées.

Rapidement, le Conseil Régional devra trouver une nouvelle formule de gouvernance, car il n'est tout simplement pas acceptable que les Municipalités soient à la fois juge et parti, en étant présentes au sein du Comité de Direction et en ayant, par statut, au moins 50% des voix au Conseil Intercommunal. Il serait logique et sain que les conseils communaux soient mieux associés aux différents processus du Conseil Régional, afin d'éviter dans un avenir proche les refus ou les préavis à élastique.

Dans le cas du Plan d'Investissement Régional, le dernier mot reviendra à chaque législatif membre du Conseil Régional d'accepter ou non ce crédit. On ne peut que regretter que le décideur final, autrement dit le Conseil Communal, ne soit pas mieux informé sur un projet aussi important.

C'est pour cette raison, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, que nous posons les questions suivantes :

Questions liées à l'information :

- Quelle est la position de la Municipalité sur le Plan d'Investissement Régional ?
- La Municipalité compte-elle donner des informations à ce Conseil avant le nouveau vote du PIR au Conseil Intercommunal, notamment sur les changements qui pourraient advenir dans la nouvelle version ?
- La Municipalité va-t-elle prendre le pouls du Conseil, qui sera amené in fine à voter les crédits liés à ce Plan d'Investissement afin de le répercuter au Conseil Régional ?
- La Municipalité envisage-t-elle, par exemple, de faire une note d'information aux Conseillers Communaux sur les préavis ou projets déposés au Conseil Régional et qui vont, à terme, engager la ville et/ou amener une décision du Conseil Communal ?

Questions liées au PIR :

- La soixantaine de projets prévus dans ce Plan d'Investissement sont-ils priorisés ?
- Et si oui, selon quels critères ?
- Selon quels critères et marche à suivre tel ou tel projet sera enlevé ou ajouté du PIR ?
- Quel impact, ou non, aura le Plan d'Investissement sur les projets nyonnais, notamment en terme de délais ? Par exemple la RDU.

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Patrick Buchs
Parti Vert'libéral

Fabrice Bodmer
Président du PLR Nyon

Victor Allemand
Parti Indépendant Nyonnais